

Formation Actuaire

Formations Métiers Commerce

Posté par: formations-concours

Publiée le : 5/11/2008 8:33:50

L'actuaire est un haut technicien de l'assurance. Il réalise des études économiques, financières et statistiques dans le but de mettre au point ou de modifier des contrats d'assurances. Il évalue les risques et les coûts pour les assurés et les assureurs et il fixe les tarifs des cotisations en veillant à la rentabilité de l'entreprise. Il suit également les résultats d'exploitation et surveille les réserves financières de la compagnie. **Description des tâches / conditions de travail** L'actuaire joue un rôle majeur dans la décision d'accepter un contrat, de partager les risques en co-assurance ou de réassurer le risque auprès d'une autre compagnie d'assurances. Il négocie ces diverses procédures avec les chargés d'études, courtiers, agents généraux et les partenaires des sociétés concurrentes. Il intervient dans la gestion financière des cotisations placées en épargne. Il recherche et centralise les données, élabore et présente les résultats des analyses sous forme de tableaux, barèmes, formules. Il travaille le plus souvent au siège d'une compagnie d'assurances, avec des déplacements auprès des réseaux d'exploitation. La plupart des activités basées sur des calculs impliquent l'utilisation des outils informatiques et des logiciels les plus spécialisés. Outre ces activités techniques, l'actuaire a des responsabilités d'encadrement. L'organisation de son travail s'effectue en toute autonomie. Il opère dans les sociétés d'assurances, les caisses de retraite et de prévoyance, les sociétés de bourse, les institutions financières, les services d'études économiques des banques et des grandes entreprises.

Salaires / revenus Le salaire de début pour un actuaire se situe entre 2 000 et 2 600 € brut par mois.

Evolution professionnelle Après plusieurs années d'expérience, l'actuaire peut devenir responsable d'un service avec des fonctions d'encadrement importantes.

Etudes / formations Les formations sont à dominante mathématique, statistique et économique. Le niveau bac + 2 est le minimum requis pour travailler en tant qu'actuaire :

- BTS assurances,
- DUT carrières juridiques.

L'université propose également des formations reconnues par la profession : quelques licences professionnelles en 3 ans après le bac mais aussi des diplômes de niveau bac + 4 ou 5 (IUP, masters professionnels ou de recherche 1 et 2). Voir entre autres Aix-Marseille 3, Bordeaux 4, Lyon 1 et 3, Paris 1, Brest, Poitiers, Strasbourg 1.

Des enseignements spécialisés sont assurés par l'Ecole nationale d'assurances (ENASS) comme la licence pro d'assurance. Le diplôme de l'ENASS est homologué à bac + 5. Enfin, les doubles formations telles qu'un master de droit et une formation commerciale ou technique sont également très prisées.